

**Documents à fournir** – Demande d’admission - Diplôme en génie faisant l’objet d’une entente en vertu de l’Accord de Washington

Voici la liste des documents à fournir dans le cadre de votre demande d’admission à l’Ordre des ingénieurs du Québec si vous avez obtenu votre diplôme dans un pays soumis à l’Accord de Washington. Pour connaître la liste des pays concernés, cliquez [ici](#).

Assurez-vous d’avoir en main **tous les documents requis**, en format PDF, **avant de faire votre demande d’admission**. Les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l’anglais devront être accompagnés d’une traduction officielle.

### **Pièce d’identité**

- Une copie de votre acte de naissance ou toute autre preuve d’identité officielle.

### **Documents académiques**

- Un relevé de notes final et officiel pour chacun des diplômes à l’appui de votre demande. Ceux-ci doivent être expédiés directement à l’Ordre par l’établissement concerné.
- Une copie de tous les diplômes universitaires à l’appui de la demande. Ces copies doivent être certifiées conformes par l’établissement d’enseignement.

### **Formulaires dûment remplis**

- Le formulaire demande d’admission dûment remplie et signée.

### **Langue française**

- Un document démontrant que vous avez une connaissance du français appropriée à l’exercice de la profession.

### **Autre**

- Le versement des frais pour votre demande d’admission. Consultez la grille de tarification pour connaître le montant exact à payer.

Si votre diplôme a été obtenu 5 ans ou plus avant la demande d’admission, vous devez démontrer que vos connaissances sont à jour en présentant des documents supplémentaires. Contactez l’Ordre pour obtenir plus de détails.

Pour toute question, contactez l’Ordre par courriel : [sac@oiq.qc.ca](mailto:sac@oiq.qc.ca)